



Le tertiaire administratif : de réformes en réformes

Le Bac Pro Gestion-Administration devient le Bac Assistance à la Gestion des Organisations (AGO).

Septembre 2019

Dans l'enseignement public, la CGT, c'est la CGT Éduc'action.

Enseignant-es, CPE, personnels administratifs, personnels de vie scolaire, AESH, personnels de santé ou des services sociaux, personnels de labo, titulaires, non-titulaires, stagiaires... tou-ttes ensemble nous construisons une école qui forme et émancipe. Rejoignez-nous !

Ensemble nous pouvons lutter contre des réformes qui dégradent constamment le Service public d'Éducation et qui dégradent donc nos conditions de travail et les conditions d'études des élèves.



En 2011, les Bacs pro Comptabilité et Secrétariat ont été fusionnés en un seul Bac Gestion-Administration (GA), supprimant les notions de comptabilité. L'insertion professionnelle des élèves a été dégradée. Les tâches des collègues ont été alourdies, via la mise en place de l'évaluation avec Cerise-Pro. Diplôme dévalorisé, collègues en souffrance, mutations impossibles... Le constat est lourd. Aujourd'hui, le ministre considère qu'il y a trop d'élèves en Bac pro GA, il annonce une réduction de 50% de la filière d'où un plan RH de reconversion massive des profs de la filière. La menace d'un licenciement pèse directement sur les non-titulaires.

Les profs de la matière n'ont pas à payer l'échec du Bac pro GA !

Famille de métiers GATL : le grand flou

Avec la réforme, le Bac pro GA est rattaché à la famille de métiers « GA-Transport-Logistique ». L'existence de cette famille tout comme les autres, nous interroge.

L'organisation en famille de métiers va compliquer la tâche de l'enseignant-e qui devra jongler entre le référentiel disciplinaire et les compétences communes ici avec la logistique et le transport. Après la précédente réforme du Bac pro 3 ans, c'est une nouvelle attaque vers la déspecialisation. Cela n'améliorera pas l'insertion professionnelle et dégradera le niveau de qualification reconnu par l'entreprise.

L'article 5 de l'arrêté du 19 avril 2019 définissant les familles de métiers en classe de seconde professionnelle, prévoit pour les rectorats, la possibilité « à titre transitoire pour la rentrée 2019-2020 » de ne pas mettre en place la famille de métiers lorsqu'il n'y a pas de transport ou de logistique à proximité.

Cette réforme hors-sol va demander un investissement supplémentaire des enseignant-es en GA alors que le nombre d'heures en enseignement professionnel diminue.

La CGT revendique des moyens pour améliorer les conditions de travail des personnels et d'études des élèves. Pour améliorer les poursuites d'études et l'insertion professionnelle des élèves, notamment de GA, elle propose une véritable classe passerelle vers le BTS.

Cela nécessite des moyens et une autre politique !

CGT Éduc'Action
case 549, 263 rue de Paris
93515 Montreuil cedex
unsen@ferc.cgt.fr
01 55 82 76 55
www.cgteduc.fr

Le Bac GA devient le Bac AGO

En 2020, le Bac GA deviendra le Bac Assistance à la Gestion des Organisations (AGO).

Le terme « d'organisation » recouvre un champ au-delà des entreprises (collectivités, associations...).

Les « compétences » en comptabilité sont réinjectées dans le référentiel.

La rénovation du référentiel introduit les blocs de compétences. La question de l'acquisition du diplôme au profit de simples attestations de compétences professionnelles se pose.

■ Le contenu

Articulé autour de 3 pôles ce nouveau Bac Ago, semble plus lisible et plus en adéquation avec les TPE, PME, milieux associatifs et collectivités. Les enseignant·es de secrétariat et de comptabilité s'y retrouvent.

L'utilisation du numérique s'amplifie par l'apport d'un nouvel outil, la CAO, et par des outils ou services de communication et services collaboratifs.

L'utilisation de matériels comme les imprimantes multifonctions, les scanners, le matériel de téléphonie et équipements associés reste d'actualité alors que nous en déplorons toujours l'absence dans certains établissements.

■ Les épreuves certificatives

La partie professionnelle se composera d'une épreuve ponctuelle d'une durée de 3h30 coefficientée 4, et de 2 épreuves en CCF coefficientées 7 au total.

Le CCF reste chronophage pour les enseignant·es avec son lot de grilles nationales à remplir et l'attribution d'une note finale après étude des 2 dossiers élèves, du bilan de ses PFMP, de l'acquisition de ses compétences et de son « audition » terme nouvellement apparu dans le référentiel !

Aucun allègement de travail donc malgré la disparition du « passeport professionnel » et de Cerise Pro. La constitution des dossiers et l'attribution d'une note restent floues et font planer un doute sur la certification.

En l'état cette certification ne nous convient pas !

■ Accompagnement et formation des enseignant·es :

La formation des enseignant·es inscrite au Plan National de Formation est prévue, mais aucun engagement n'est pris à ce jour. Des moyens seront donnés et le suivi de sa mise en place est annoncé.

Les IEN demandent aux organisations de faire remonter pour début septembre les besoins (numériques et autres...) en termes de ressources et d'accompagnement.



COLORATION

Pour remédier à l'échec du Bac pro GA, des expérimentations de « colorations » ont été mises en place. En juin 2019, en réunion avec les organisations syndicales, le ministère a confirmé que la mise en place de ces colorations ne peut se faire que sur la base du volontariat des équipes et doivent correspondre à un besoin local.

Dans le cadre de la réduction de l'offre de formation, l'absence de coloration n'entraîne pas la fermeture, et ne protège pas de la fermeture ! Aucun référentiel, aucune liste nationale des colorations ne sont prévus. C'est au cas par cas que ces colorations se décident. Elles représentent une surcharge de travail pour les équipes. Pour les élèves au mieux elle sera matérialisée par une attestation de compétences délivrée par l'établissement.

Quelle articulation peut-on mettre en place entre la coloration et la famille de métiers GATL ?

Plan social

L'implantation de la filière GA, très hétérogène dans les académies, varie entre 7% et 20% (avec une moyenne nationale de 13%). La volonté ministérielle de diminuer, d'ici 2022, de 50% l'offre de formation aura donc des conséquences inégales selon les régions. Un protocole « RH » défini par le ministère, doit être mis en place par les rectorats.

Alors que certaines académies ont anticipé cette diminution, d'autres académies sont touchées par des fermetures sèches : -444 places sur Créteil, -500 places sur Rouen pour 2019 et 2020. La majorité des académies opèrent des réductions de capacités et des fermetures de demi-divisions. Très souvent, elles ne sont pas compensées par l'ouverture d'autres formations.

■ PLP GA : Quel plan de reconversion ?

Le ministère s'engage à partir des envies des collègues [dans la limite des possibles].

Un entretien devrait être proposé à chaque PLP en GA et pas uniquement à ceux et celles concerné·es par une mesure de carte scolaire, afin de faire un bilan de leur parcours et les possibilités qui seront soit la mobilité géographique, soit la mobilité fonctionnelle.

Le protocole prévoit 4 possibilités :

1- le changement de discipline (avec maintien dans le corps des PLP). En lien avec le corps d'inspection qui valide le choix effectué par l'enseignant·e, en fonction de ses compétences (parcours, formation universitaire, proximité des disciplines d'origine et d'accueil) ;

2- le détachement dans un autre corps enseignant (professeur·e certifié·e, professeur·e des écoles) ;

La procédure de détachement est mise en œuvre en lien avec les corps d'inspection, qui s'assurent de la cohérence des demandes effectuées par les professeur·es selon leurs compétences, parcours professionnel et appétences ;

3- le détachement dans un corps administratif ou technique.

4 - le détachement dans d'autres fonctions publiques...

Non-titulaires : une annexe spécifique

La CGT a demandé la prise en compte dans le protocole des 540 Non-Titulaires.

La première réponse de la DGRH a été de renvoyer sur le concours. Mais la diminution des postes ouverts au concours ne permettra pas la résorption des contractuel·les.

La CGT a obtenu qu'une annexe spécifie les outils existants pour les non-titulaires:

droit au renouvellement de contrat, portabilité du CDI, accompagnement vers la titularisation, avec formation et préparation aux concours.

■ Déclinaison du protocole RH :

La déclinaison du protocole RH est déconcertante et varie d'une académie à l'autre. Il doit être piloté par les services RH du rectorat et non par les IEN. Bien souvent, seul·es les enseignant·es victimes de carte scolaire sont reçu·es par les RH.

Le comité de suivi du protocole s'est réuni le 20 juin et se réunira une fois par an pour faire un point sur la situation.

La possibilité pour un·e enseignant·e de GA d'intégrer le corps de professeur·e des écoles nous a été confirmée par les services juridiques. Une note le rappelant doit être envoyée dans les rectorats.

Les organisations syndicales participent à ce comité de suivi.

N'hésitez pas à nous communiquer tout dysfonctionnement que vous rencontrez dans l'application de ce protocole.



La CGT Éduc'action revendique !

Plan RH de la filière GA : La CGT demande des moyens suffisants pour la reconversion.

Ce plan ne doit pas se faire en réduisant les possibilités de formation. Il est indispensable que le ministère assume ces décisions en accordant des moyens supplémentaires et fléchés en congés de formation. Les droits des personnels doivent être respectés et aucun-e non-titulaire ne doit être envoyé-e au Pôle Emploi.

La titularisation immédiate de tou-tes les contractuel-les !

La réforme de la voie pro s'inscrit dans le plan du gouvernement de la réduction du nombre d'emplois : fonctionnaires titulaires comme contractuel-les. Dans certaines académies, de manière insidieuse, les rectorats anticipent la baisse de besoins d'enseignant-es. Des contrats, même en CDI, ne sont pas reconduits au prétexte d'insuffisance professionnelle. Les titulaires seront déplacé-es mais les contractuel-les en surnombre seront licencié-es. Cette réforme du lycée professionnel concerne bien tous les personnels quel que soit leur statut ! La CGT revendique la titularisation de tou-tes les précaires sans conditions de concours ou de nationalité !

Un plan d'urgence pour la voie pro !

Des moyens pour améliorer les conditions de travail et permettre la réussite des élèves : un seuil maximal de 20 élèves par classe en Bac pro et 12 en CAP, des grilles horaires hebdomadaires, des moyens pour dédoubler, des volumes horaires d'enseignements disciplinaires qui permettent l'insertion professionnelle et les poursuites d'études avec des diplômes nationaux validant une formation qualifiante reconnue dans les grilles de classification. Une revalorisation salariale pour tous les personnels dans ces établissements !

L'éducation prioritaire pour les LP ! C'est pour quand ?

Les lycées pro concentrent les difficultés sociales et scolaires. Ils sont pourtant aujourd'hui exclus des dispositifs REP/REP+. Les difficultés des élèves s'arrêtent-elles à la sortie du collège ?

La CGT Éduc'action défend l'extension des dispositifs d'éducation prioritaire à tous les lycées. Gagner l'extension des réseaux REP/REP+, c'est reconnaître le difficile exercice des personnels de la voie pro et permettre aux enseignant-es de toucher une prime allant de 1734 € / an (REP) à 2312 € / an (REP). Pour une vraie éducation prioritaire, il faut des seuils d'élèves par classe, une décharge de service plutôt qu'une pondération et l'extension de la prime à tous les personnels intervenant dans les établissements.

Gagnons l'éducation prioritaire pour les lycées !



Défense et amélioration du statut des PLP !

La CGT revendique l'intégration d'un temps de concertation dans des obligations de service avec une Réduction du Temps de Travail. Ni annualisation du temps de service, ni modification du calendrier scolaire. Égalité de traitement avec les enseignant-es des voies générales et techno du lycée : application de la pondération. Les PLP sont des profs de lycée à part entière !

La CGT, c'est l'intérêt de la voie pro et des PLP !

CGT Éduc'action
case 549, 263 rue de Paris - 93515 Montreuil cedex
unsen@ferc.cgt.fr- 01 55 82 76 55
www.cgteduc.fr

